

Réunion du 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 79

Nombre de votants : 85

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (Suppléant de Gilles MARDELLE) Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Régis CASSAROUMÉ), Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Loïc COUTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Christian LOMBART, Lindsey DEARY (pouvoir à Mme Amandine PAINSET), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Jérôme TOULOUSE, Marc PEREZ, Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 10 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET ADOPTION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Henri POUSTIS

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les EPCI de plus de 50 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Elle est appelée à examiner notamment les rapports des délégataires de services publics et est consultée pour avis sur les projets de délégation de services publics avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4. Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Par délibération du 17 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres de cette commission.

L'Union locale de la confédération du CLCV (consommation, logement et cadre de vie), membre, a informé le Président de la commission de sa dissolution. En conséquence, il convient de procéder à la désignation d'une nouvelle association.

Il est ainsi proposé de désigner le Président de l'association crématisse des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant.

Par ailleurs, il convient de rajouter un délégué titulaire pour rectifier une erreur matérielle de la précédente délibération qui prévoyait que le Président, Monsieur BERGERET-TERCQ était aussi membre titulaire.

Il est donc proposé de désigner M. POUSTIS en qualité de membre titulaire.

La commission sera dès lors composée comme suit :

- 6 membres titulaires et 2 membres suppléants du conseil communautaire appelés à siéger au sein de cette commission comme suit :
 - M. le Président ou son représentant : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ
- Délégués titulaires :
 - Henri POUSTIS
 - Jean-Simon LEBLANC
 - Patrick WARRYN
 - Gilles LÉVÊQUE
 - Hélène BOURDEU
- Délégués suppléants
 - Jean LABASTE
 - Robert HAGET

- 2 représentants d'associations qui seront membres de la commission comme suit :
 - Le Président de l'association UFC Que Choisir (section départementale) ou son représentant,
 - Le Président de l'association crématisse des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant.

En outre, il est proposé d'adopter un règlement intérieur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'élire** Monsieur POUSTIS en qualité de membre titulaire,
- **de désigner** le Président ou son représentant de l'association crématisse des Pyrénées-Atlantiques en tant que représentant d'association locale,
- **d'adopter** le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT